

3

L'expression citoyenne dans la presse écrite burkinabè

Introduction

Face à ce qu'il est convenu d'appeler désormais la « crise de la représentation » Jean-Claude Coiffet affirmait :

La Démocratie est en crise dans nos sociétés occidentales. Cet air est chanté sur tous les tons par un très grand nombre d'observateurs de toute spécialité et de toute tendance. La désaffection vis-à-vis du militantisme, aussi bien politique que syndical, l'absence de véritable débat, la distance entre les décideurs et les citoyens, le retour à la sphère privée, le caractère fantôme des assemblées délibératives, les élections « spectacles », la langue de bois, la corruption..., entre autres, sont autant de signes de cette crise. Face à cela, se développe ici ou là l'idée que la solution serait à rechercher dans une démocratie participative, où les citoyens pourraient intervenir directement dans l'élaboration des décisions publiques par l'intermédiaire d'associations.

Comparativement à la « démocratie représentative » (parfois désignée sous le nom de « démocratie délégative » et d'« aristocratie élective »), la « démocratie participative » est un système mixte dans lequel, selon l'une des acceptions du terme, le peuple délègue son pouvoir (des représentants sont donc chargés de proposer et voter des lois et des nominations), tout en le conservant (le peuple se saisit lui-même directement de telles questions, via une pétition d'une fraction du corps électoral ou d'une interactivité sous forme de débats de proximité). Mais autant le dire tout de suite, le concept de démocratie participative n'implique pas nécessairement, comme c'est le cas d'une démocratie directe, la suppression de la représentation

nationale, mais il la fait coexister avec des processus décisionnels caractéristiques de la démocratie directe.

En ce sens, la notion de démocratie participative recouvre des organisations à mi-chemin entre la représentation et l'autogestion. Ainsi, la démocratie participative s'articule autour de trois fondements essentiels :

- un droit étendu et fréquent de vote, qui permet de fournir directement l'initiative législative aux citoyens (voir plus bas le système suisse de la démocratie directe) ;
- une concertation dynamique, qui se traduit par des débats libres de fonction professionnelle et/ou institutionnelle, traitant tant les décisions à une échelle locale que celles ayant un impact national ;
- un système organisé garantissant que toutes les idées constructives (et nouvelles) des habitants seront examinées d'une façon efficace. L'absence d'un tel système provoque souvent l'échec des expériences, par découragement des citoyens et des élus.

La démocratie participative, en insistant sur un rôle actif du citoyen dans les affaires publiques à travers les débats, fait intervenir la notion de d'espace public. Selon Ndiaga Loum,⁷ dans l'entendement d'Habermas, l'espace public est la sphère intermédiaire qui s'est constituée historiquement, au moment des Lumières, entre la société civile et l'Etat.

C'est le lieu, accessible à tous, où un public s'assemble pour formuler une opinion publique. L'échange discursif de positions raisonnables sur les problèmes d'intérêts généraux permet de dégager une opinion publique. Cette publicité apparaît dès lors comme un moyen de pression à la disposition des citoyens pour contrer le pouvoir d'Etat. Pour Habermas, l'apparition de l'État-providence pervertit ce mécanisme de concertation démocratique qu'est l'espace public. Il situe l'origine de cet interventionnisme étatique dans le fait que des conflits d'intérêts privés se sont traduits en conflits politiques lorsqu'il n'a plus été possible de les régler sur le plan de la sphère privée.

Cette intervention produit alors des transferts entre l'État et la société, dans un sens (prise en charge par l'État d'activités de caractère privé) comme dans l'autre (passage d'activités relevant de l'autorité politique à des organismes privés). Ce double mouvement a pour effet d'effriter la base sur laquelle s'est construite la sphère publique bourgeoise. La distinction entre privé et politique entre société et État laisse place à une intrication de plus en plus grande des deux domaines.

Là où Habermas constate une perversion de l'espace public, d'autres auteurs essaient au contraire de caractériser et de comprendre le rôle de l'espace public dans une démocratie de masse. Il s'agit d'un espace beaucoup plus large qu'autrefois, avec un nombre plus grand de sujets débattus, un nombre beaucoup plus grand d'acteurs intervenant publiquement, une omniprésence de l'information, des sondages, du marketing et de la communication (Wolton 1997). Il s'agit également d'un espace symbolique où s'opposent et se répondent les discours, la plupart contradictoires, tenus par les différents acteurs politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels, composant une société (Wolton 1997).

L'espace public symbolise avant tout la réalité d'une démocratie en action, ou l'expression contradictoire des informations, des opinions, des intérêts et des idéologies. Il constitue le lien politique reliant des millions de citoyens anonymes en leur donnant le sentiment de participer effectivement à la politique. C'est à l'intérieur de cet espace public reconsidéré et élargit à un plus grand nombre d'acteurs que surgit la notion l'expression citoyenne (elle se développe à l'intérieur des sociétés ouvertes au sein desquelles peut se constituer un espace public.

Conceptualisée par Michel Briand, l'expression citoyenne est définie comme étant une prise de parole, une expression à caractère public relative à la vie en société. Elle diffère en cela de l'expression personnelle, et à ce titre demande une plus grande attention dans l'organisation de la liberté, dans l'extension des « droits de la communication (Briand 2005).

L'expression citoyenne est l'expression individuelle ou collective qui parle des relations aux autres, de la vie dans la cité et en société. Par elle, les citoyens se donnent un droit de regard sur la manière dont ils sont gouvernés et une justification des décisions prises. Ils exercent à leur manière un contrôle des pouvoirs publics. C'est dans cette interaction avec la décision que l'expression citoyenne se confronte à la « gouvernance » ; « car, pour prendre sens dans la société, l'expression est confrontée à une limite : celle de l'action ». Ainsi défini, le concept d'expression citoyenne assume des fonctions dans la société. Il s'agit :

- D'une fonction démocratique : en posant les fondements d'une démocratie participative chez les citoyens dans le cadre d'une gouvernance démocratique ; la prise en compte de cette expression par les pouvoirs publics ;

- D'une fonction identitaire : par la confrontation des arguments, l'expression publique, l'expression d'un public, remplit aussi une fonction identitaire : s'affirmer face aux autres. Pour l'expression des publics éloignés, c'est souvent l'identité qui est un ressort de cette expression publique. Elle est le résultat d'un décalage entre l'image projetée par le groupe et l'image que le groupe a de lui-même. Stigmatisé, un groupe cherche à s'approprier ce stigmate et à l'inverser, ou tout au moins à en faire une ressource identitaire mobilisable ;
- D'une fonction symbolique de l'expression : elle s'intéresse à la légitimité de l'individu/collectif porteurs d'expression. Qui se sent légitime pour parler ? Sur quelle base cette légitimité se construit-elle ? Nombre d'expressions utilisent un « nous » indéterminé qui prête à confusion.

Il ne suffit pas que quelques « citoyens » ayant accès aux médias de communication, aux lieux de débat s'autoproclament expression citoyenne pour que les conditions d'une expression citoyenne de qualité soient réunies.

Si la liberté d'expression est la condition nécessaire de l'expression citoyenne, elle est loin d'être suffisante. Rares sont les personnes qui prennent la parole ou la plume. En regardant autour de soi, chacun constatera que l'expression publique n'est pas facile pour la plupart des personnes. Poser des écrits sur la place publique n'est pas un acte anodin. Donner à voir et à débattre est déjà un acte politique, constitutif d'un projet (de vie ou de société), constitutif d'une identité (personnelle ou de groupe) et constitutif de trajectoires sociales. Ainsi, l'expression citoyenne ne va pas de soi, elle implique aussi un parcours, un accompagnement, un regard critique, une reconnaissance individuelle et collective des personnes.

Ainsi conceptualisée, la notion d'une expression citoyenne se meut dans l'intérieur d'un espace public désormais médiatisé. Les moyens de communication modernes ont supplanté les salons et autres théâtres, espaces originels de délibérations. Fondée sur la droit à la liberté d'expression et d'opinion, (consacré par l'article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui proclame : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »), les porteurs d'expression citoyenne utilisent le plus souvent, mais pas exclusivement car d'autres formes d'expressions existent, les médias et surtout internet. Dès lors, les

médias dans le sens large deviennent le lieu de l'expression citoyenne. Mais c'est surtout avec l'utilisation civile d'Internet que va se développer un véritable réseau d'expression citoyenne.

Dans le cadre de cette étude sur l'expression citoyenne dans la presse quotidienne burkinabè, nous ne nous fondons pas sur une expression citoyenne idéale. Il ne s'agit pas de mener une étude systématique sur « une problématique en devenir ».

Notre démarche se veut une familiarisation avec le sujet. Pour une entrée en matière, l'étude se focalisera sur deux composantes de l'expression citoyenne : la fonction d'identification et la fonction symbolique.

Cette option ne relève pas de choix hasardeux ou arbitraire. Elle se fonde sur la prescription faite par Briand quant à toute recherche sur l'expression citoyenne. Pour lui, il est nécessaire de s'interroger en permanence sur :

- Qui prend la parole ? (nombre, place sociale), au nom de qui ?
- Pourquoi (en quoi se sentent-ils légitimes de le faire) ?
- Comment (par quel média, parole individuelle ou collective) ?
- Quel est le dispositif qui permet cette prise de parole ? (technique, médiation, formation...)?
- Quel accompagnement le rend possible (initiation, médiation, formation) ?
- Quelle prise en compte de cette expression dans la gouvernance (quel relais, quelle incorporation dans les processus démocratiques classiques) ?
- Quelle prise en compte des personnes naturellement éloignées de la prise de parole dans un souci d'équité ?
- Quelle différence entre « expression citoyenne » et « opinion publique », l'une est tel le fruit de l'autre ?

Pour tous les éléments ci-dessus évoqués, la démocratie participative introduit une conception nouvelle de la citoyenneté. Elle exige aussi l'existence d'un espace public afin que les citoyens puissent délibérer rationnellement sur les affaires de la Cité.

La démocratie participative recouvre des dimensions permettant d'accroître l'implication et la participation des *citoyens* dans le débat public et la prise de décisions politiques. Une attention particulière y est accordée au débat dans le cadre d'un espace public.

Au nombre de ces concepts figurent ceux de citoyenneté et d'expression citoyenne et de gouvernance démocratique.

Une contrainte importante est que toutes les mesures soient acceptables, dans la mesure du possible, par la grande majorité des personnes concernées et dans le sens du « bien commun ». L'implication du citoyen dans le débat ou la controverse qui précède la prise de décision politique, se réalise effectivement à plusieurs niveaux et dans plusieurs cadres.

Une réalisation efficace de cette étude nous imposait la définition de certains concepts tels la citoyenneté, l'expression citoyenne et la légitimité.

Avant toute tentative de définition de la citoyenneté, il est intéressant de se pencher sur la notion d'où elle dérive à savoir le citoyen. Le mot « citoyen » est formé à partir de *civitas* qui désigne la cité, lui-même formé sur « civis » qui signifie *citoyen, qui habite la cité*. La citoyenneté renvoie à l'appartenance à un groupe ou une communauté, ainsi qu'aux droits et devoirs qui y sont associés. Elle n'est pas simplement un statut conférant droits et obligations mais aussi une pratique permettant aux individus de prendre part à la construction de leurs sociétés. Ce n'est pas seulement un ensemble de droits et de responsabilités, c'est aussi un jeu d'interaction et d'influence au sein de la communauté.

Le concept est né dans la pensée politique occidentale sur le libéralisme et la démocratie, où l'individu est par définition membre d'un État-nation démocratique (Meer, Sever 2004). Il décrit la relation entre l'individu et l'État, où l'individu pouvait prétendre à certaines protections et participer à la vie publique et aux décisions de la nation. À l'origine, le « citoyen véritable » était par définition capable de se battre et de mourir pour son pays.

Dans des contextes historiques modifiés, ce citoyen guerrier est devenu l'électeur démocratique dans le cadre de luttes pour le suffrage universel et, au siècle dernier, l'individu capable de signer des contrats de vente sur la place du marché — le citoyen-consommateur aujourd'hui.

Tous ces « citoyens » ont été, à différentes époques, les membres « authentiques » et « à part entière » du groupe ou de la communauté — ceux dont les rôles étaient signes d'appartenance, en même temps que les plus estimés ou reconnus.

Les droits citoyens dans la pensée occidentale étaient traditionnellement conçus comme des droits civiques et politiques permettant aux gens de s'engager dans le débat politique et les prises de décision dans le domaine public. La citoyenneté conférait à ces droits un caractère légal, donnant ainsi à l'individu les moyens de les revendiquer, de même qu'une voie de recours en cas de violation de ces mêmes droits. La prise de parole citoyenne par les différents canaux consensuels est désigné par expression citoyenne.

Peu de documents définissent l'expression citoyenne, même si dans le débat concernant la démocratie en ligne grâce à l'Internet, il est de plus en plus question de l'expression citoyenne. Dans le cadre de cette étude nous utilisons la définition que donne Michel Briand de ce concept. L'expression citoyenne est définie comme étant

une prise de parole, une expression à caractère public relative à la vie en société. Elle diffère en cela de l'expression personnelle, et à ce titre demande une plus grande attention dans l'organisation de la liberté, dans l'extension des « droits de la communication.

L'expression citoyenne est l'expression individuelle ou collective qui parle des relations aux autres, de la vie dans la cité et en société. Par elle, les citoyens se donnent un droit de regard sur la manière dont ils sont gouvernés et sur la justification des décisions prises.

Ils exercent à leur manière un contrôle des pouvoirs publics. C'est dans cette interaction avec la décision que l'expression citoyenne se confronte à la « gouvernance » ; « car pour prendre sens dans la société, l'expression est confrontée à une limite : celle de l'action. Dans la présente étude, on s'intéressera à l'expression des citoyens sous l'angle de l'identité et de la légitimité.

S'agissant du concept de légitimité, il n'est pas aisé d'en donner une définition exhaustive et définitive, tant il est polysémique et polémique. En effet, du fait de la généralisation de l'expression dans la société de communication, conséquence immédiate de la légalisation de la liberté d'expression, note Dominique Wolton, se pose aujourd'hui la question d'une parole compétente et autorisée. Cette voix éclairée qui s'élève au dessus de la mêlée pour Wolton est représentée par la figure d'experts. Ces derniers selon Charaudeau, « pourraient passer pour intouchables. Ils sont censés être les représentants du savoir, s'exprimant hors du champ du pouvoir, sans contraintes, sans pression d'aucune sorte » (Charaudeau 1997:253).

Dans le cadre de cette étude nous retiendrons la définition qu'en donne Charaudeau. Pour lui, on ne saurait dissocier la légitimité de l'identité sociale de l'acteur, la dernière conditionnant la première. « D'une façon générale la légitimité, elle, désigne l'état ou la qualité de ce qui est fondé à prendre la parole dans une assemblée ou une réunion, à édicter une loi ou une règle, à appliquer une sanction ou une gratification » (Charaudeau 2005:50). Il s'agit ici de déterminer ceux pour qui les auteurs s'expriment, pour eux-mêmes ou pour un individu ou un groupe (porte-parole). Un autre aspect de la légitimité dans le cadre de cette étude, c'est la figure de l'expert. Elle tire sa légitimité de la possession d'un savoir acquis par une formation. La démarche méthodologique utilisée dans le cadre de la présente étude fait partie d'un ensemble dont la synthèse sera présentée avant la finalisation de la recherche qui comporte deux autres parties : médias et droits humains et médias et gouvernance politique.

L'étude porte globalement sur l'analyse du contenu de trois quotidiens burkinabè à travers les publications d'une période d'un an, à savoir *L'Observateur-Paalga*, *Sidwaya* et *Le Pays*.

L'Observateur Paalga est le doyen de la presse écrite burkinabè. Il a été créé en 1973 et s'appelait à l'époque *L'Observateur*. Sous le régime révolutionnaire, le journal eut maille à partir avec les tenants du régime. Dans ce bras de fer « pouvoir contre média », d'après la formule heureuse d'Enok Kindo, « le canard laissera des plumes ». Dans la nuit du 10 au 11 juin, les locaux du journal ont été ravagés par un incendie mystérieux. Il a fallu attendre le retour à un ordre constitutionnel démocratique pour voir le journal réapparaître, toujours sous la houlette de Edouard Ouédraogo, son Directeur de publication, mais avec une nouvelle dénomination : *L'Observateur Paalga* ou *Le Nouvel Observateur*. Le tirage du journal varie en fonction des jours. D'après Enok Kindo, *L'Observateur Paalga* tire entre sept et neuf mille exemplaires en début de semaine. Les week-ends, notamment la publication du vendredi, il atteint dix mille exemplaires du fait de la rubrique « Une lettre pour Laye », prisée par les lecteurs. A défaut d'étude sur son lectorat, le journal prétend être un journal populaire. « Nous écrivons pour tous ceux qui sont lettrés, mais plus précisément pour la classe moyenne ». *L'Observateur Paalga* est diffusé dans les 45 provinces du Burkina. Sa diffusion se fait de plusieurs façons : à la criée (uniquement à la capitale), par abonnement, par dépôt dans les supermarchés, les hôtels et autres points de vente aussi bien dans la capitale que dans les villes de provinces. Le

journal est diffusé également dans les pays voisins du Burkina. Il est aussi mis en ligne à travers le site internet www.lobserveur.bf.

Sidwaya a été fondé le 5 avril 1984, sous *Le soleil* révolutionnaire. Sa création répondait à un souci des révolutionnaires de se doter d'un instrument de propagande et de mobilisation des populations. Pendant longtemps, le journal a été considéré comme la voix du pouvoir.

Selon l'étude de Enok Kindo sur les caractéristiques essentielles de la presse quotidienne burkinabè,

Toute analyse publiée par *Sidwaya* est considérée comme le point de vue du gouvernement.

Même en l'absence de communiqués officiels annonçant ou explicitant la position du Burkina sur tel ou tel sujet, la position exprimée par *Sidwaya* tient lieu de thèse gouvernementale (Kindo 2003:28).

Mais au début de l'année 2000, le journal a opéré un changement dans son mode gestion. Il est devenu un établissement public à caractère administratif. En 2003, le quotidien *Sidwaya* tirait entre 3500 et 5000 exemplaires. Le lectorat du journal se recrute dans toutes les franges de la population burkinabè, naturellement parmi ceux ayant un niveau scolaire allant du moyen au supérieur. *Sidwaya* est diffusé de la même manière que les autres journaux burkinabè.

Dans la ville de Ouagadougou, la vente à la criée est plus dominante ; les kiosques à journaux, les hôtels et autres supers marchés servent de lieux de dépôt. Le journal est acheminé à l'intérieur du pays par la voie terrestre avec les compagnies de transport en commun. Le journal est distribué dans les 45 provinces et est représenté dans cinq localités du pays, notamment les grandes villes (Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Kaya et Fada – N'Gourma). Les internautes peuvent consulter le journal en ligne sur le site www.sidwaya.bf.

Le Pays a été créé le 3 octobre 1991 à la faveur de l'ouverture démocratique. Son Directeur de publication est Boureima Jérémie Sigué, ancien journaliste de la presse d'Etat, qui dut s'exiler en Côte d'Ivoire sous la Révolution. La création du journal est motivée, selon ses responsables, par un souci d'apporter en toute honnêteté et en toute neutralité une contribution à la maturité démocratique du Burkina Faso. Le journal en 2002 tirait autour de treize à quinze mille exemplaires quotidiennement.

Du fait de l'absence d'une étude sur le lectorat de la presse, il est difficile de déterminer avec exactitude les consommateurs des produits de la presse burkinabè. Aussi les responsables du quotidien *Le Pays* estiment-ils que leur journal « s'adresse à toutes les catégories socioprofessionnelles allant du ministre à l'agent de liaison ». Le quotidien *Le Pays* a le même mode de diffusion que l'ensemble de la presse burkinabè. Il s'agit notamment de la vente à la criée à travers les artères de la ville de Ouagadougou. Le journal est diffusé également par abonnement.

Par le moyen des compagnies de transports interurbains, le journal parvient aux lecteurs des villes de provinces. Le quotidien *Le Pays* peut être lu partout dans le monde à travers son site internet www.lepays.bf

Le critère principal de choix des articles à traiter était qu'ils ne proviennent pas de journalistes professionnels, mais de citoyens. Malgré cette balise, les thèmes couverts sont multiples et cela a nécessité un traitement adéquat pour permettre l'exploitation et l'interprétation des données.

Pour le traitement des données concernant l'expression citoyenne dans les trois quotidiens burkinabè retenus, trois étapes ont été observées.

La première étape a consisté en une ventilation de l'ensemble des articles constitutifs du corpus. Cela avait pour objectif de déterminer les questions abordées par les citoyens dans la presse. Pour cela, nous avons établi une liste de sujets regroupés en thèmes susceptibles d'être abordés par les citoyens. Cette ventilation a permis de classer les articles. Les thèmes abordés dans les articles ont été regroupés en six thématiques qui sont les suivantes :

- La thématique politique ;
- La thématique économie ;
- La rubrique santé & assainissement du cadre de vie ;
- La thématique éducation ;
- Dans la thématique culture et société ;
- La thématique sport.

Une deuxième phase a permis de cerner la fonction identitaire de l'expression citoyenne, nous avons procédé au recensement des auteurs des articles. Cela a permis de les classer suivant deux critères :

- La manière dont ils se présentent. Nous nous sommes intéressés à la notification ou pas des noms, prénoms et coordonnées des auteurs

d'articles. Cela nous a permis de déterminer ceux qui s'expriment à « visages découverts », c'est-à-dire en déclinant totalement leur identité, ceux qui usent de pseudonymes ou ceux qui s'expriment à travers l'anonymat) ;

- La légitimité de l'expression citoyenne. Il s'agissait de déterminer ceux pour qui les auteurs s'expriment, pour eux-mêmes ou pour un individu ou un groupe (porte-parole). Il s'agissait également de déterminer leurs statuts (témoins, victimes, représentants ou leaders d'un groupe, experts, etc.) établi deux figures à savoir celle du porte-parole qui parle au nom d'un individu ou d'un groupe.

La troisième et dernière phase a consisté à déterminer la typologie des formes d'expression citoyenne pour étudier l'expression citoyenne selon 5 critères à savoir :

- L'expression interpellatrice et déclarative : Elle est la parole d'un individu ou d'un groupe sur un fait social. Elle ne vise qu'à rapporter une situation ou lancer un appel, dans le but d'attirer l'attention sur une question d'intérêt public et/ou en vue de rallier l'opinion à sa cause ;
- L'expression prise de position : Les auteurs soutiennent ou s'opposent à une idée ou une activité ;
- L'expression critique : Elle concerne tous les articles ayant une dimension analytique et critique.

A partir de ces différentes caractéristiques de l'expression citoyenne, nous avons tenté de répondre à la question de savoir s'il existe une véritable expression citoyenne au Burkina Faso, eu égard aux théories de l'expression citoyenne définies dans la revue de littérature.

Si oui, quels peuvent en être les effets ou les influences, les limites ou les insuffisances, l'utilité perçue ou les opportunités.

Résultats de la collecte des données

Identité des acteurs de l'expression citoyenne

Présentation et proportion des acteurs

L'étude sur l'expression citoyenne a permis de dégager trois groupes d'acteurs à savoir : gouvernement et acteurs politiques, société civile élargie, citoyens.

Le gouvernement et les acteurs politiques constituent ce que Charaudeau appelle l'instance politique (pouvoir) et son double antagoniste qu'est l'instance adverse (opposition). Peuvent également être rangés dans cette catégorie les organisations politiques telles que les partis politiques, à travers leurs responsables que sont les présidents et autres responsables de partis politiques (les secrétaires généraux, les chargés de communication et autres porte-paroles). Ce sont les principaux hérauts de l'instance politique lors des débats dans la presse. Il faut également mentionner les organisations ou institutions de l'Etat, qui regroupent les institutions qui relèvent directement et indirectement de l'Etat. Ils constituent une sorte d'organismes satellites du gouvernement et reproduisent le discours de l'establishment.

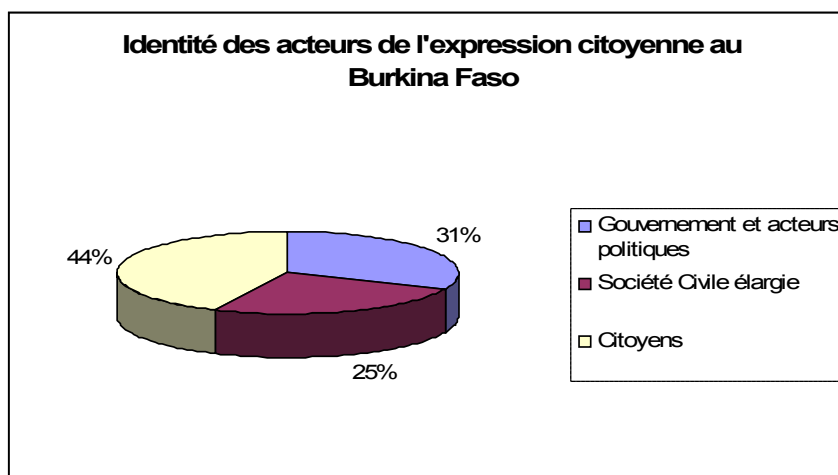
Par société civile élargie, il faut entendre l'ensemble des organisations associatives, professionnelles, syndicales. Les organisations syndicales des travailleurs se servent des médias, en l'occurrence de la presse, pour mobiliser leurs militants. C'est le cas par exemple du SYNTER ou du SYNTSHA, etc.

Au nombre des acteurs de l'expression citoyenne au Burkina figurent aussi les regroupements associatifs. A ce titre, peuvent être cités les Amis de la municipalité de Ouagadougou (AMO), « les tanties de Blaise Compaoré », etc. Les organisations professionnelles sont les organisations qui exercent dans un domaine d'activité bien précis. Elles se différencient des centrales syndicales en ce sens qu'elles s'expriment uniquement sur un domaine professionnel ou intellectuel bien déterminé.

Ce sont notamment l'Organisation nationale des commerçants du Burkina (ONACOMB) ou l'Union nationale des établissements d'enseignement privés laïcs (UNEEP), etc. Les organisations estudiantines regroupent notamment les syndicats estudiantins tels que l'Union nationale des étudiants du Faso (UNEF) et l'Association nationale des étudiants du Burkina (ANEB). D'autres regroupements d'étudiants, de simples associations utilisent également la tribune médiatique pour faire entendre leur voix.

Par « citoyens » il faut entendre ici les citoyens lambda, c'est-à-dire tous les individus qui s'expriment en leur propre nom sur les différents sujets de sociétés sans se présenter comme représentants d'un groupe ou comme experts. Il faut entendre également les experts, qui sont les avertis, ceux qui jouissent d'un niveau intellectuel élevé ou qui adoptent une démarche hautement scientifique. Ce sont aussi les spécialistes d'un domaine donné.

Des trois acteurs identifiés, les citoyens ordinaires sont les plus nombreux (44 %), à s'exprimer dans les colonnes des journaux. Viennent ensuite le gouvernement et les acteurs politiques (31 %) puis la société civile élargie (25 %). Le tableau suivant en donne la mesure.

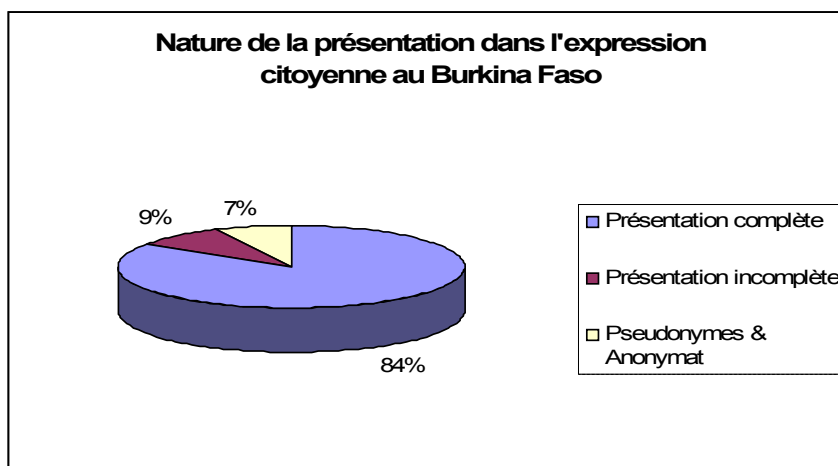


Caractéristiques des acteurs

La présentation des acteurs : à déclinaison de l'identité et l'anonymat

En prenant la parole publiquement, les acteurs sociaux et les individus se présentent à l'opinion. On distingue ceux qui, à travers leur signature, déclinent totalement leur identité et titre, ceux qui gardent l'anonymat et ceux qui utilisent des pseudonymes. Entre ces deux, se trouvent les acteurs qui ne mentionnent pas toute leur identité. Ces derniers, le plus souvent, signent juste de leurs noms et prénoms. Une répartition proportionnelle selon ces différentes manières dont les acteurs se présentent, permet le constat suivant :

- La majorité (84 %) des acteurs se présente de façon complète en signant de leur nom et prénom. Ils y adjoignent généralement le nom de leur structure ou organisation d'appartenance et au nom de laquelle ils montent au créneau. Seulement 16 pour cent des citoyens ne déclinent pas totalement leur identité ou usent de pseudonymes.
- La plupart des acteurs qui s'affichent clairement appartiennent à l'instance politique et à celle citoyenne.



Il s'agit en fait de gens qui bénéficient d'une visibilité sociale et sont ces sortes de figures médiatiques familières à tous (élus comme les députés Mahama Sawadogo et Bénéwendé Sankara, experts, syndicalistes comme Tolé Sagnon, défenseurs des droits humains etc.).

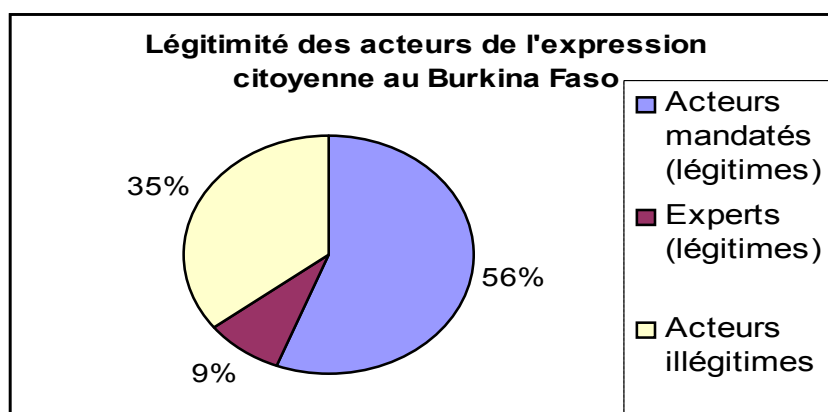
Quant à ceux qui se « camouflent », il s'agit la plupart du temps de citoyens lambda. Ils sont soit fonctionnaires qui dénoncent « des abus de pouvoirs » de leurs supérieurs hiérarchiques, soit de militants de partis politiques qui s'en prennent aux instances dirigeantes, etc. Leurs articles dans la presse portent le sceau de « un militant indigné », « un habitant réel », « un groupe de fonctionnaires du ministère des finances » etc.

Mais on peut lire à travers de telles démarches discursives à visages masqués, la hantise de la sanction et surtout le manque de culture démocratique. Même si le droit à une libre expression des idées et des opinions est affirmé, il y a que dans la pratique survit encore la censure et naturellement la sanction n'est pas exclue. D'autre part, l'étude des acteurs de l'expression citoyenne permet de distinguer ceux qui s'expriment en tant qu'experts et ceux qui sont profanes.

Légitimité de l'expression : au nom de qui s'exprime-t-on dans les journaux étudiés ?

On ne saurait dissocier la légitimité d'une parole d'avec le porteur de celle-ci. Il s'agit de déterminer au nom de qui les acteurs de l'expression citoyenne prennent la parole. S'expriment-ils en leur nom propre ou sont-ils les mandataires et les représentants reconnus d'un groupe ? C'est la *légitimité*

par mandatement. L'autre aspect de la légitimité expressive considérée ici se rapporte à la *légitimité par formation*. Ceux qui s'expriment justifient-ils de connaissances ou d'expertise se rapportant aux questions abordées ? Dans le cadre de la présente étude, deux types d'expressions sont considérés comme légitimes. L'expression tire sa légitimité d'un mandatement et celle issue d'une formation. C'est ceux qui s'expriment au nom d'un groupe qui leur accorde le mandat pour s'exprimer. Les experts sont ceux qui disposent des connaissances profondes quant aux questions qu'ils abordent.



Plus de 2/3 (56 % et 9 %) de ceux qui s'expriment sont légitimes à le faire. En effet, ils sont soit porte parole d'organisations syndicales, soit de partis politiques, d'associations etc. Il cependant la proportion des experts qui s'expriment est faible (9 %). Les acteurs « *illégitimes* » s'expriment en leur propre nom et qui ne sont pas experts des questions qu'ils abordent, constituent 35 pour cent soit un tiers des acteurs de l'expression citoyenne.

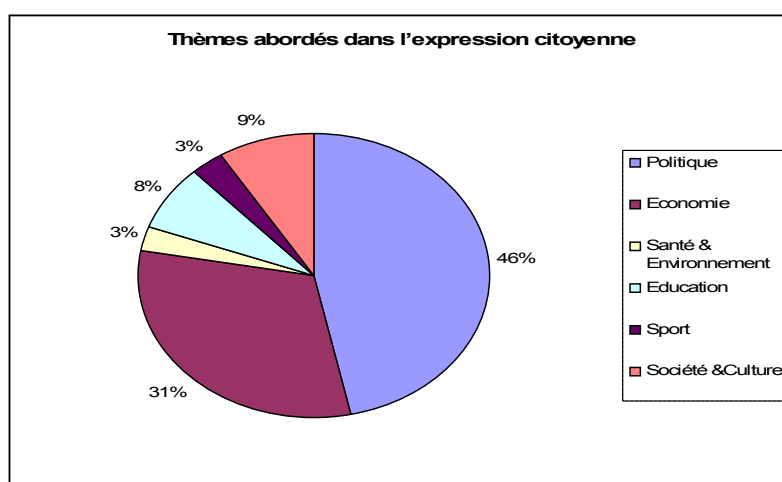
Thématiques abordées

Autant les acteurs de l'expression citoyenne sont nombreux, autant les thèmes abordés dans leurs écrits sont diversifiés. Pour des commodités de présentation, nous avons procédé à un regroupement en dégagant les thèmes suivants : politique, économie, santé et assainissement, éducation, sport, société et culture.

Les questions ayant trait aux thématiques politiques sont les plus abordées par les acteurs de l'expression citoyenne dans la presse quotidienne burkinabè. La présente étude a permis de mettre en exergue le fait que

l'expression citoyenne au Burkina Faso privilégie le thème politique beaucoup plus que tout autre thème.

A la suite de la politique, l'un des sujets favoris des citoyens burkinabé est l'économie ; interviennent enfin les faits de société, les faits culturels et l'éducation, le sport et la santé étant faiblement abordés. Les proportions figurent sur le tableau suivant.



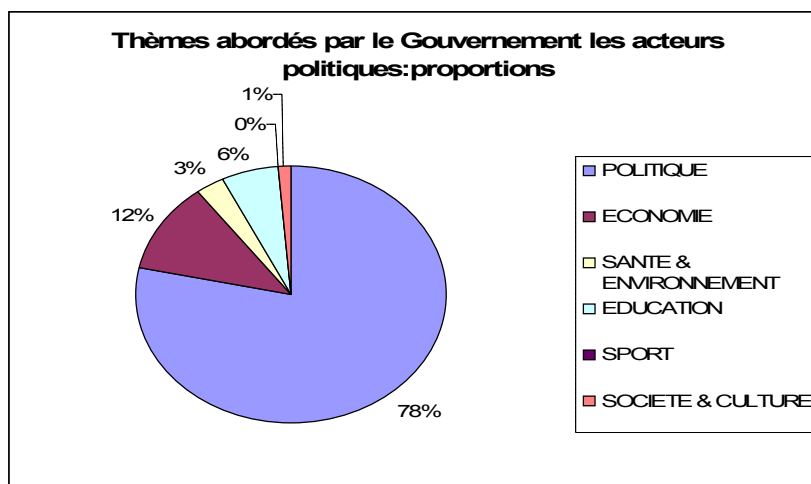
Thèmes abordés par les acteurs identifiés

On distingue une variation des thèmes abordés selon l'identité de la personne qui s'exprime. On constate que les acteurs politiques parlent beaucoup plus de politique.

Ces acteurs politiques à savoir le gouvernement et partis politiques, s'expriment massivement à coups de déclarations, de réactions et de dénonciations sur les sujets ayant trait à la politique (78 %).

En soi, cet intérêt n'est pas surprenant et la tentation est forte de le qualifier de normal car la politique est leur domaine de prédilection. Mais les compétitions électorales qu'a connues le pays tout le long de l'année 2006 pourraient bien être l'explication de cet engouement.

L'économie (12 %) constitue le deuxième thème sur lequel portent les interventions des politiques. Ils s'intéressent aussi aux sujets liés à l'éducation (6 %). Les thèmes liés à la santé et de l'environnement (3 %), puis les sujets de société et de culture (1 %), occupent une place congrue



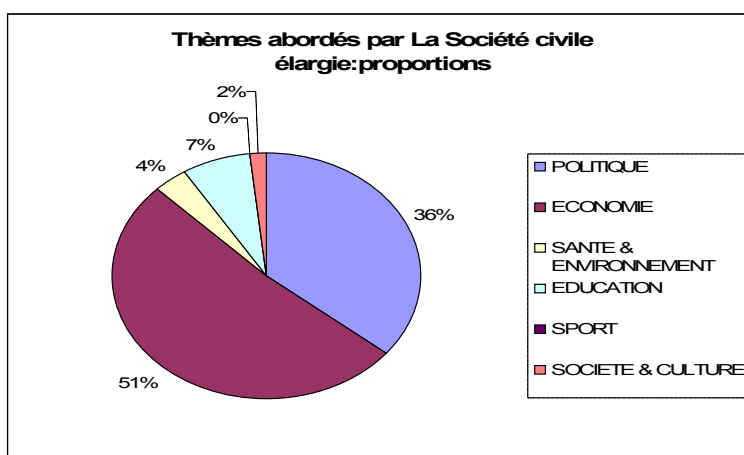
dans les interventions des acteurs politiques. Il est à noter que les acteurs de la vie de l'Etat et les acteurs politiques n'ont aucun intérêt pour le sport absent de toute expression.

Contrairement aux politiques qui s'intéressent beaucoup plus aux thèmes politiques, la société civile élargie se préoccupe, elle, des questions économiques (51 %), notamment celles liées aux conditions de vie et de travail. Si le renchérissement des prix des denrées de premières nécessités conjuguées à la flambée des prix du carburant décriées le long de l'année, à travers les grèves, est une explication de leur inclinaison à débattre de questions économiques, il ne faut cependant pas perdre de vue la stratégie politique de cette option. Contrairement aux politiques qui s'intéressent beaucoup plus aux thèmes politiques, la société civile élargie se préoccupe elle des questions économiques (51 %), notamment celles liées aux conditions de vie et de travail. Si le renchérissement des prix des denrées de premières nécessités conjuguées à la flambée des prix du carburant décriées le long de l'année à travers les grèves est une explication de leur inclinaison à débattre de questions économiques, il ne faut cependant pas perdre de vue la stratégie politique de cette option.

En période électorale, il est de bon aloi en effet pour les syndicats et certaines composantes de la société civile, de vouloir influencer, voire décider de l'ordre du jour et des questions qui devront constituer les thèmes et les enjeux de la campagne électorale. Dès lors il n'est pas surprenant de constater

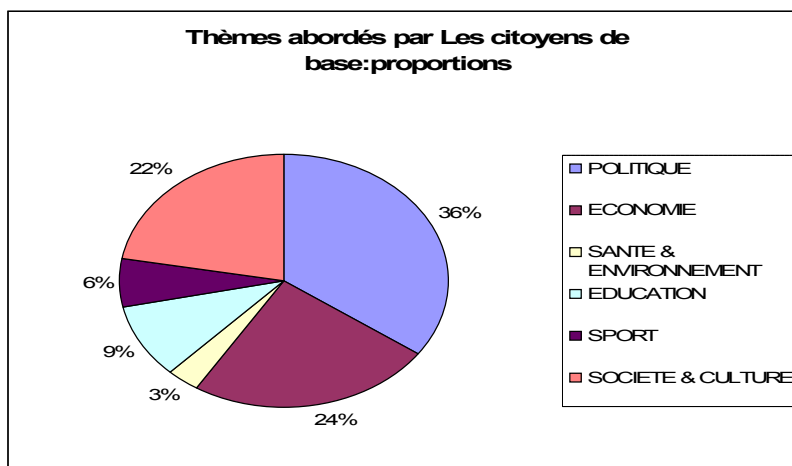
que les sujets ayant trait à la politique constituent le deuxième thème (36 %) de prédilection des acteurs de la société civile élargie. Il apparaît comme une sorte de relation indissociable entre les questions économiques et politiques chez les acteurs de la société civile.

A l'opposé de ces thèmes favoris, les acteurs de la société civile accordent peu d'attention à l'éducation (7 %), à la santé et à l'environnement (4 %), les faits de société et la culture (2 %). Le sport ne retient nullement l'attention de la société civile élargie.



Le constat le plus notable ici, et à l'opposé des deux premières instances d'expression citoyenne, c'est la diversité des thèmes abordés par les citoyens de base.

En effet, ils évoquent des questions de politique (36 %), des questions d'économie (24 %), de société et culture (22 %). Les thèmes liés à l'éducation (9 %), au sport (6 %), à la santé et à l'environnement (3 %) sont également abordés. Cependant en termes de proportions thématiques, les questions d'ordre politique et économique constituent plus de la moitié des sujets d'intérêt.



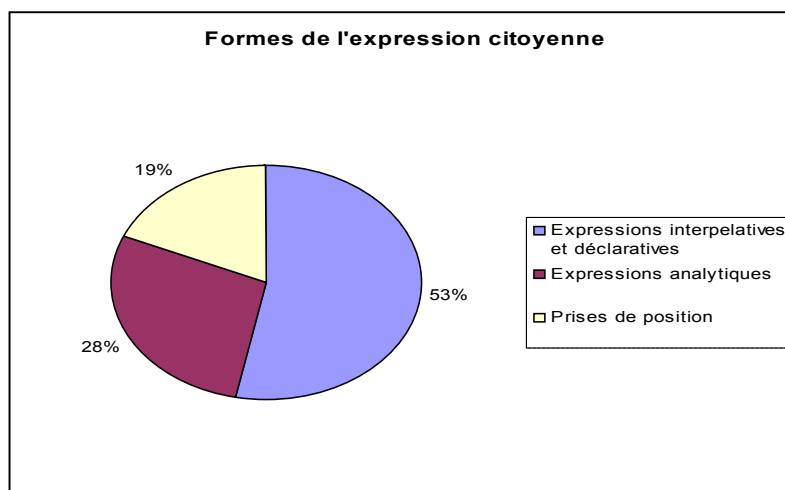
Typologies des formes d'expression citoyenne

Les acteurs identifiés s'expriment de diverses manières sur les différents thèmes recensés. Ainsi, sur la typologie des formes d'expression, l'on retiendra : les expressions interpellatives et déclaratives, les expressions critiques ou analytiques et les prises de position.

Les expressions interpellatrices et déclaratives : C'est la forme privilégiée pour les acteurs de l'expression citoyenne au Burkina Faso. La majeure partie (53 pour cent), de ceux qui s'expriment dans les colonnes des journaux le font suivant cette forme d'expression. L'expression citoyenne prend ici la forme d'une interpellation de l'autorité et/ou de l'opinion publique suite à un constat, généralement à un dysfonctionnement d'un service de l'administration publique. Dans ce lot s'ajoutent les humeurs, les témoignages, les violations des droits humains et autres abus d'autorité sont les sujets de ces articles.

Les expressions critiques ou analytiques : Ces expressions proposent une analyse portant sur des thèmes bien précis avec une approche très critique. Elles émanent généralement d'experts qui disposent de savoirs et maîtrisent les questions qu'ils abordent.

Les prises de position : Les acteurs de l'expression citoyenne s'expriment enfin soit pour affirmer leur soutien à une décision, à un point de vue, soit pour s'y opposer. L'étude de la typologie permet de noter qu'un article peut comporter plusieurs de ces variables suscitées.



Analyse des résultats de l'étude

Cette partie de l'étude tente de répondre à une question : peut-on parler de l'existence véritable d'une expression citoyenne au Burkina Faso ? La réponse à cette question nous conduit à mettre en situation la théorie de l'expression citoyenne telle que édictée avec les pratiques observées dans la réalité. De prime à bord, un fait est indéniable : les citoyens au sens large du terme s'expriment à travers les colonnes des journaux. Ils abordent des questions diverses avec le plus souvent des positions divergentes ou convergentes suivant leurs appartenances à une ou l'autre instance politique, citoyenne ou médiatique. Cependant des insuffisances existent. Elles se ramènent à l'accès et à l'appropriation des médias par la majorité des citoyens, à la quasi absence de débats contradictoires à travers ces fora citoyens.

Ces éléments combinés conduisent à reconnaître l'existence d'une expression citoyenne au Burkina Faso. Toutefois, l'examen de l'identité des acteurs montre que cette expression n'est pas le fait de tous les citoyens. Il y a des obstacles importants à une expression de la majorité des citoyens burkinabè.

L'analphabétisme exclut un grand nombre de citoyens

L'une des conditions essentielles d'une véritable expression citoyenne réside dans l'accès des citoyens sans exclusive aux médias afin d'y exposer publiquement leurs idées et opinions. Cependant beaucoup de citoyens et

citoyennes, du fait de l'analphabétisme, sont absents des débats en cours dans la presse. Prendre la parole dans la presse requiert un minimum de connaissances. En outre, il faut *savoir causer médias*. Du reste, une observation des acteurs de l'expression citoyenne permet de dresser le portrait-robot de ceux qui y tiennent les premiers rôles. Ne prennent la parole que les citoyens lettrés des villes, de sexe masculin dans leur écrasante majorité. Il s'agit des mêmes qui occupent l'espace politique, syndical et intellectuel que l'on retrouve dans le champ médiatique pour une sorte de prolongations médiatiques. Et les paroles qui y sont tenues sont le plus souvent à milles lieux des préoccupations du *citoyen à la base ou citoyen d'en bas* selon la formule consacrée. Il y a manifestement une inégalité d'accès aux tribunes médiatiques. Ce constat confirme l'observation fait par Charaudeau pour qui, les médias

sont susceptibles de provoquer l'évènement essentiellement par le choix qu'ils font des acteurs sociaux auxquels ils accordent la parole et corrélativement par le dispositif de mise en scène dans lequel ils incluent ceux-ci. Cela se fait au nom de la démocratie qui en son principe veut qu'on donne la parole à tout le monde aussi bien aux groupes majoritaires que minoritaires (Charaudeau 1997:251).

Malgré le droit à la liberté d'opinion affirmée dans la Constitution, des citoyens, quand bien même auraient-ils un avis à donner sont freinés par la peur de la censure et de la répression. Cette sélection implicite des acteurs de la prise de parole publique confirme la perception de Briand selon qui, si rares sont les personnes qui prennent la parole ou la plume, c'est que l'expression publique n'est pas facile pour la plupart des personnes. A son avis, « Poser des écrits sur la place publique n'est pas un acte anodin. Donner à voir et à débattre est déjà un acte politique, constitutif d'un projet (de vie ou de société), constitutif d'une identité (personnelle ou de groupe) et constitutif de trajectoires sociales ».

On pourrait lire dans cette réserve des citoyens burkinabè, à la fois les survivances et les réminiscences des périodes d'avant processus de démocratisation où les voix dissonantes étaient vouées à être réprimées. C'est comme si la mémoire collective garde les séquelles d'une période d'exception qui privilégiait la pensée unique. Ainsi donc, l'expression citoyenne ne va pas de soi. Elle implique aussi un parcours, une prise de risque, un accompagnement, un regard critique, une reconnaissance individuelle et collective des personnes, mais surtout une légitimité basée

sur l'appartenance politique ou sur le savoir. Si le fait est admis qu'une grande majorité des citoyens est en marge de l'expression citoyenne par le biais des médias, il demeure que ceux qui s'y expriment, se livrent plus à des soliloques qu'à de véritables débats. A quoi sert une expression citoyenne si elle n'est pas suivie d'un débat ? Est-ce que l'expression citoyenne est utile sans débat public ?

La faiblesse des débats

La démocratie participative se nourrit à la sève du débat contradictoire. Elle se fonde sur le principe selon lequel, de la dialectique jaillit nécessairement la bonne solution. L'expression contradictoire des citoyens dans les médias devrait en être la manifestation. Mais de cette étude, il ressort que très peu de réactions (rétroactions) font suite aux déclarations que les citoyens font dans la presse écrite. Chaque acteur social et citoyen semble être installé dans une sorte de couloir, agora dégénéré, où le mot d'ordre donné serait, un peu comme dans la pub d'une société de téléphonie mobile de la place « Ne prêtez pas attention aux autres. Parlez ! ». Cette image, un peu caricaturale, est pourtant celle qui reflète au mieux les débats dans l'expression citoyenne au Burkina.

Seuls deux thèmes ont donné lieu à des passes d'armes entre citoyens. Il s'agit des questions se rapportant à la place de la chefferie traditionnelle dans une démocratie républicaine d'une part et, d'autre part des questions liées au football en l'occurrence les mauvais résultats engrangés par l'équipe nationale. Ce désintérêt pour les débats, doublé de la trivialité avec laquelle sont abordées certaines questions a pour conséquence malheureuse de disqualifier les contributions des citoyens, si ce n'est de faire taire. Les acteurs de l'expression citoyenne, plus précisément les citoyens lambda qui osent prendre la parole sont tout au plus perçus comme des « excités » en quête de reconnaissance sociale ou de révoltés verbaux sartriens (les aigris).

Dès lors, il n'est pas surprenant que les gouvernants n'y prêtent pas attention et ne les prennent pas en compte dans la gestion des affaires publiques. L'image publique de celui ou celle qui prend la parole est peut valorisée ouvertement. Que ce soit pour approuver ou pour contredire les opinions exprimées, les lecteurs préfèrent contacter les auteurs pour donner leurs avis au téléphone ou en privé. On n'entend souvent alors dire « C'est

vrai ce que vous avez écrit, mais ce n'est pas facile à dire ». Ou encore « j'ai failli écrire pour réagir à ce que la personne a dit, mais après je me suis abstenu ». Toutes ces attitudes ne favorisent pas un débat public et la presse ne fait pas d'effort pour susciter le débat. Plusieurs raisons explicatives peuvent être avancées.

En général, dans le contexte sociopolitique burkinabé, la non réaction est considérée comme une réponse à un écrit. On entend souvent les proches de certaines personnalités visées par un article les exhorter de ne pas y répondre. « Ce n'est pas la peine. Tu vas lui donner de l'importance en réagissant » disent-ils. Ainsi, la non réaction est une stratégie pour couper court au débat, pour ne pas mettre de l'huile sur le feu ou éviter de donner une visibilité aux dires et opinions des autres. Dans tous les cas, il s'agit d'éviter d'attirer l'attention des lecteurs sur un article incriminant.

Bien souvent, ne pas réagir illustre le mépris qu'on a vis-à-vis de l'auteur d'un article perçu comme étant injurieux. Cela amène à nous demander si nous sommes dans une tradition qui rejette le débat contradictoire et le dialogue public. S'il est impossible d'établir un débat public sur des faits de société, sur des questions politiques comment l'expression citoyenne peut être utile pour la démocratie burkinabé ? Tout cela paraît paradoxal dans une société de l'oralité.

Au terme de cette étude exploratoire, nous pensons qu'une analyse poussée des conditions d'une certaine forme d'expression citoyenne est nécessaire pour permettre de comprendre les possibilités et les obstacles à la prise de parole dans notre démocratie. De même, le rôle des intellectuels constitue une énigme à clarifier. Sans prôner un élitisme dans la prise de parole pour favoriser une expression citoyenne plus fréquente, l'absence de l'intelligentsia burkinabé dans les débats publics constitue un autre élément qui tend à confirmer le fait que la société ou le système politique ne permettent pas une libre expression citoyenne. Il s'agit là d'un ensemble d'hypothèses qui seront vérifiées dans le cadre de futures études plus approfondies avec de meilleures conditions de réalisations.

